

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

Présidence : Daniel Poncet

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Procès-verbal de l'assemblée du 26 juin 2023
3. Assermentation des nouveaux membres ;
4. Communications du Président du Conseil ;
5. Communications de la Municipalité ;
6. **Préavis municipal n° 09/23** relatif à l'assainissement du mur le long de la RC 274d au droit de la parcelle n° 87
Responsable : Blaise Nicole
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;
(s) commissions(s) – Débat et décision ;
7. Interventions individuelles :
 - a) Questions et remarques courantes
 - b) Interventions et remarques complexes

Préambule

M. Daniel Poncet, Président, ouvre la séance en souhaitant que toutes et tous ont passé un bel été, sans accident. Il constate une présence nombreuse malgré un temps aux allures printanières et un ordre du jour limité. L'ordre du jour est lu et ne suscite aucun commentaire ou modification, il est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil général.

1. Appel

Suite à l'appel nominatif des 64 conseillers,

- 38 sont présents
- 19 se sont excusés
- 7 sont absents.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 26 juin 2023

La lecture, même partielle, du PV n'est pas demandée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 26 juin est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation des nouveaux membres

Il est procédé à l'assermentation de deux nouveaux membres. Il s'agit de

- Madame Florence Jatton Sansonnens
- Monsieur Franck Betrix

Le Conseil Général comprend ainsi 66 conseillers et pour cette séance 40 membres.

4. Communications du Président du Conseil

Daniel Poncet remercie toutes les personnes qui ont organisé les différentes manifestations ces dernières semaines :

- La Fête nationale organisée le 31 juillet 2023,
- L'inauguration des terrains de pétanque et le repas de Commune du 2 septembre 2023
- Le Weekend du Jumelage avec Bellegarde-en-Marche en France les 16/17 septembre 2023

5. Communications de la Municipalité

M. Max Holzer, syndic, salue l'assemblée et annonce que la parole sera donnée à **M. Jean-Pierre Blanc** et **Mme Vesna Bozovic**.

M. Jean-Pierre Blanc informe que les travaux en prévision de la mise en vigueur des zones à vitesse limitée à 30 km/h ont débuté et s'effectuent en plusieurs étapes : zone école, passages piétons, etc. dans l'attente de la signalisation qui se fera prochainement. Le marquage STOP vers le quartier En Chemon sera effacé pour être remplacé par une signalisation avec priorité de droite. Le dossier est en attente pour le quartier des Huttins, Treycovagnes devrait se joindre aux travaux.

Mme Vesna Bozovic rappelle, quant à elle la sortie des aînés et du personnel communal ce prochain mercredi 27 septembre.

6. Préavis municipal n° 09/23 relatif à l'assainissement du mur le long de la RC 274d au droit de la parcelle n° 87

La parole est donnée par **M. Blaise Nicole** à **M. Bruno Karlen** pour la lecture du rapport de la commission de gestion et finances.

M. Blaise Nicole rappelle que la RC 274d est devenue propriété de la Commune suite au passage de 80 à 50 km/h de la vitesse maximum autorisée. Des photos montrant des signes de faiblesse du mur sont ensuite projetées. La réfection à venir du revêtement routier impliquera l'engagement de machines lourdes ainsi que des vibrations, de plus la stabilité du mur n'est pas assurée en cas de choc, chose qui ne s'est heureusement pas produite ces dernières décennies.

M. Blaise Nicole expose le principe des travaux tel que décrit dans le préavis municipal. Le mur nouvellement créé sera entièrement sur le domaine public entraînant une réduction de 17 cm de la largeur de la chaussée par rapport à la situation actuelle.

La discussion est ouverte.

C'est **M. Christian Calame** qui demande pour quelle raison la solution avec un talus plutôt qu'un mur n'a pas été choisie.

La création d'un talus aurait nécessité une emprise sur la parcelle 87 avec une procédure d'expropriation répond **M. Blaise Nicole**. **M. Max Holzer** ajoute que selon le PGA, un mur plus ou moins historique doit être maintenu en l'état, voire restauré ; de plus un mur ne doit être démolit pour des raisons de sécurité, complète **M. Blaise Nicole**. Au cours du débat, **M. Max Holzer** insistera aussi sur le souci de maintenir le caractère villageois à Chamblon et de ne pas se laisser gagner par tous les aspects de la modernité chaque fois que cela est possible.

À la question de **Mme Christine Brauch** concernant l'avenir des pierres, **M. Max Holzer** signale que celles-ci seront récoltées et déposées dans la zone supérieure de la décharge du Pérou, elles peuvent ainsi engendrer une rentrée financière pour la

Commune en cas de vente. Elles pourront aussi être réutilisées de cas en cas selon **M. Blaise Nicole**.

Pourquoi la variante glissière de sécurité n'a pas été retenue demande **M. Franck Betrix** ?

Pour une question d'esthétique et du souci de garder un aspect traditionnel lui répond **M. Blaise Nicole**, il faut montrer l'exemple.

M. Freddy Berney dit avoir bien pris connaissance de la demande de crédit de CHF 240'000.- et de la participation de l'Etat d'environ 45%. Pourquoi ne pas écrire dans l'article 1 du préavis le montant que la commune devra réellement payer, soit CHF 132'000.- ?

La demande a été faite selon conseil de l'Etat de Vaud répond **M. Max Holzer**. **M. Blaise Nicole** précise que les travaux ne démarreront pas sans l'approbation et la garantie de la subvention de l'Etat de Vaud.

Une dernière question vient de la part de **M. Daniel Poncet** à propos de restrictions de circulation pendant les travaux.

Une circulation alternée sera nécessaire, heureusement sur une courte distance selon **M. Blaise Nicole**. Une information sera faite y compris à Travys, les transports d'écoliers, etc. Il faut compter avec une durée des travaux de 2 mois.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général de Chamblon sur proposition de la Municipalité, vu le **préavis 09/23**, entendu le rapport de la commission et des finances et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 240'000.- duquel sera déduit le montant de la subvention pour la réalisation des travaux et assainissement du mur le long de la RC 274d au droit de la parcelle n° 87,

Article 2 : d'accepter que la Municipalité, en cas de manque de liquidités, emprunte cette somme auprès de l'établissement bancaire de son choix.

Article 3 : d'accepter d'armortir cet investissement en une fois par le fonds d'investissement n° 9282.900.00.

Ainsi délibéré par 38 « oui », 0 « non » et 2 abstention.

La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail, ainsi que la Commune pour son préavis.

7 Interventions individuelles :

a) Questions et remarques courantes

M. Julien Corboz remercie la Municipalité pour l'inauguration du terrain de pétanque et demande quelle sera la destination des terres mises en dépôt.

M. Max Holzer informe que dans le cadre des travaux visant à la rénovation du refuge, ces terres seront utilisées pour aplanir ses abords.

À qui revient le nettoyage des bordures de rues d'En Chemon dans le cas particulier, demande **M. Jean-Pierre Zimmerli**.

La Commune nettoie les routes jusqu'aux bordures mais ne nettoie pas ces dernières précise **M. Max Holzer**, rappelant que le désherbage est effectué depuis des années sans produits chimiques.

- b) Interventions et remarques complexes
Néant

M. Daniel Poncet remercie les membres du Conseil pour leur participation et se réjouit de les retrouver aussi nombreux au prochain conseil le lundi 4 décembre.

Il invite les membres du Conseil à voter et à respecter les consignes lors des prochaines élections fédérales afin que leurs bulletins soient valables.

La séance est close à 20 heures 15.

Le Président D. Poncet		Le Secrétaire J.-P. Genevay
		

Pièce jointe :

- Le rapport de la commission

VALIDE